

ACCUEIL DE LOISIRS DE POLIGNAC

PROTOCOLE COVID-19

Application à partir du mercredi 4 novembre



Hormis les quelques modifications listées et précisées ci-dessous, l'organisation globale de l'accueil de loisirs de Polignac reste identique.

Une question ? un doute ? Prenez contact avec le directeur de la structure.

SOMMAIRE

ORGANISATION GENERALE	3
Les arrivées / les départs	3
Les groupes	3
Le réfectoire	3
Le contenu pédagogique	4
Le protocole sanitaire	4
L'application des gestes barrières	5
Gestion d'un cas présentant les symptômes de la Covid-19	7
Gestion d'un cas possible ou positif de la Covid-19	7
LE ROLE DE CHACUN	8
l'équipe de l'accueil de loisirs	8
Les parents	8
Les enfants	8

ORGANISATION GENERALE

Les arrivées / Les départs

- Toutes les arrivées et tous les départs se feront uniquement par la porte principale de l'accueil de loisirs.
- **Le matin** : Arrivées entre 7h30 et 9h15. Départs entre 11h45 et 12h15 (pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine)
- **L'après-midi** : Arrivées entre 13h30 et 14h15. Départs entre 17h et 18h30.
- Quand les grands arrivent, ils descendent comme d'habitude se déshabiller en bas, poser leurs affaires, se laver les mains **MAIS RESTENT EN BAS DANS LEUR SALLE DES GRANDS** (une animatrice sera présente dès 7h30 pour les accueillir ; et jusqu'à 18h30).
- Aucun changement en revanche pour les petits.
- Les parents ne sont toujours pas autorisés à rentrer à l'intérieur des locaux.

Les groupes

- Deux groupes seront identifiés : **les petits** (PS à GS) et **les moyens-grands** (CP à 6^{ème})
- Toute la journée, une organisation sera prévue afin que les groupes ne se croisent pas.
- Chaque groupe aura ses propres activités, dans sa salle dédiée.

Le réfectoire

- Les repas sont étudiés de façon à respecter un maximum de distance entre chaque enfant.
- Les deux groupes seront séparés dans le réfectoire.
- Chaque groupe aura une entrée et une sortie dédiée (porte-double principale pour les Moyens-grands ; porte du fond du réfectoire pour le groupe des Petits)
- Le contenu des repas pourra changer en fonction des besoins du service (Repas chaud, repas froid ou pique-nique)

Le contenu pédagogique

- Les activités pédagogiques habituelles seront maintenues tout au long de la journée, dans le respect des gestes barrières et dans le respect du protocole sanitaire détaillé ci-dessous.

Le protocole sanitaire

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes, interrupteurs, les robinets, les rampes, rambardes, etc ...) est réalisé plusieurs fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées le matin avant l'arrivée des mineurs, entre les activités, pendant chaque temps de pause ou temps libres, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

L'application des gestes barrières

▪ Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes (un protocole de lavage de main est affiché à proximité de chaque lavabos). Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée au centre ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les temps libres ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir au moment du départ.

Les animateurs participent en outre à sensibiliser les enfants sur la nécessité d'un lavage de main en rentrant au domicile.

▪ Les règles de distanciation

Pour les mineurs de moins de six ans, la distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

Pour les mineurs de six ans et plus, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Si la configuration des salles (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.

▪ Le brassage

La limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise. En fonction de leur taille, les accueils organisent le déroulement des activités pour limiter les croisements entre jeunes de groupes différents. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre mineurs d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier pour les moins de six ans).

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- la circulation des mineurs dans les bâtiments : les déplacements doivent être limités, organisés et encadrés.
- les récréations ou temps libres sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ;
- la restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels.
- S'agissant des mineurs de six ans et plus, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre eux est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les mineurs d'un même groupe ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table et, quand l'organisation matérielle le permet, en quinconce plutôt que face à face. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.
- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des mineurs. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible.

▪ **Le port du masque**

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne adulte prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de six ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs. **Deux masques sont à prévoir par jour : un pour le matin, et un pour l'après-midi (deux sachets seront prévus et suivront pour le repas du midi : un avec du bleu pour le masque propre de l'après-midi ; un avec du rouge pour le masque usagé du matin. Après le repas, les sachets seront remis dans les sacs).**

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...).

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants. L'organisateur doit, de plus, doter chaque accueil, de masques afin qu'ils puissent être fournis aux mineurs qui n'en disposeraient pas.

▪ **Les autres gestes barrières à adopter**

On tousse dans son coude. On éternue dans son coude. On se mouche avec un mouchoir à usage unique, on le jette dans la poubelle puis on se lave les mains.

Gestion d'un cas présentant les symptômes de la Covid-19

- Un enfant qui présente des symptômes évocateurs de Covid-19 ne doit pas prendre part à l'accueil. Le directeur de l'accueil doit en être informé.
- Dans ce cas, la conduite à tenir est la suivante :
 - Isolement immédiat de la personne symptomatique dans l'attente de la prise en charge médicale ;
 - Appel aux représentants légaux et explication des démarches à entreprendre (consultation du médecin traitant ou de la plateforme Covid-19) ;
 - Nettoyage et désinfection du lieu de déroulement des activités puis aération et ventilation renforcée.
- Le directeur incite les représentants légaux à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmation du cas).
- A défaut d'information, l'enfant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 7 jours, et en l'absence de symptômes.
- A ce stade, le directeur peut anticiper l'identification des contacts à risque au sein de l'accueil. Cela permet de gagner en réactivité lors de la confirmation du cas.

Gestion d'un cas possible ou positif de la Covid-19

- Les responsables légaux de l'enfant informent le directeur d'un cas possible.
- L'enfant, dans l'attente du résultat du test pratiqué, ne doit pas prendre part à l'accueil.
- Si son résultat est positif, le cas est confirmé, et il ne doit pas prendre part à l'accueil avant un délai d'au moins 7 jours (à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques et à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques).
- Si l'enfant a toujours de la fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la résolution disparition de la fièvre.
- Les 7 jours suivant la levée de l'isolement, une vigilance particulière sera attendue de l'enfant quant au respect des gestes barrières et du port du masque chirurgical.

LE ROLE DE CHACUN

Chacun à son niveau (l'équipe, les parents, les enfants), tout le monde s'engage à :

L'équipe de l'accueil de loisirs

- Accueillir le plus grand nombre dans le respect des conditions fixées dans le présent protocole
- Proposer un contenu adapté et ludique dans le respect des gestes barrières et du contexte actuel
- A tenir informé les familles de l'évolution des protocoles soumis par l'organe institutionnelle
- Être vigilant sur le respect de l'application du présent protocole
- Être d'autant plus bienveillant et bientraitant que la période actuelle est compliquée.
- Diffuser un message préventif concernant les gestes barrières, le port du masque et le principe de distanciation physique
- Être en mesure de fournir un masque si les enfants ont exceptionnellement oublié le leur.

Les parents

- Prendre la température de l'enfant avant le départ pour l'accueil de loisirs. En cas de fièvre ($\geq 38^{\circ}\text{C}$) ou de symptômes évocateurs de la Covid-19, les parents sont tenus de ne pas mettre l'enfant à l'accueil de loisirs.
- Rester à l'extérieur de la structure pour amener ou pour venir chercher leur enfant.
- Prévenir la structure si un membre de la famille a été testée positive à la Covid-19
- Expliquer à leurs enfants le rôle des gestes barrières, du port du masque
- Fournir à leurs enfants des paquets de mouchoirs jetables (en cas de nez qui coule)
- Fournir chaque jour deux masques à leurs enfants de plus de 6 ans (un pour le matin, un pour l'après-midi)
- Respecter les horaires de la journée.

Les enfants

- Ecouter les consignes dictées par l'équipe pédagogique et leur faire confiance
- Respecter les gestes barrières
- Respecter le port du masque pour les 6 ans et plus, même si c'est compliqué.